

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne – Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt, le lundi 22 juin à 17h30, le Comité syndical s'est réuni en ligne, en visioconférence, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.
Date de la convocation : le 16 juin 2020.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoir de Mme LAMARQUE Gisèle, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de M. CARRERE Paul, **M. BAUDY Serge** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. THIERRY Nicolas, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge.

Absents : M. DELUGA François (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée) Mme TAPIN Martine (excusée), M. ROUFFIAT Bruno, Mme HARRIBEY Laurence, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. DERVILLÉ Luc, M. DUPIOL Guy, M. LASSALLE Jean-Claude.

PATRIMOINE NATUREL :

**Plan de financement : Travaux d'entretien de la Leyre
suite à la crue de mai 2020**

Par délibération n° 59 du 02 mars 2020, le Comité syndical du Parc a approuvé le plan de financement pour les travaux d'entretien de la Leyre de l'année 2020, relative à l'entretien annuel et aux travaux rendus nécessaires par les événements climatiques des 12 au 26 décembre 2019.

Cependant, notre territoire a connu un nouvel événement exceptionnel ce printemps : à l'issue des pluies diluviennes tombées les 10 et 11 mai dernier, la Leyre a connu une nouvelle crue qualifiée de centennale, les 12 et 13 mai 2020. Un nouveau record historique du débit de : 225 m3 / seconde a pu être relevé le 13 mai 2020 au pont de Salles (33).

Dans ce contexte et en cohérence avec la prise de compétence du Parc pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, il est proposé d'engager des travaux d'entretien de la Leyre, de solliciter le fond de solidarité de l'Etat pour les intempéries, dans le cadre de la DIG 2015-2020 réglementaire valable jusqu'au 23/09/2020 pour la mise en œuvre de ces travaux.

Le Parc naturel régional s'inscrit dans ce cadre au « Recensement des dégâts non assurables dans les collectivités locales » auprès du Bureau des actions de l'Etat.

MISE EN OEUVRE DES TRAVAUX :

- Objet des travaux : sécurisation du cours d'eau, préservation du bon état naturel du cours d'eau (fonctionnement hydraulique, maintien de la ripisylve),

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne – Visioconférence

Séance du 22 juin 2020
Délibération n°85

- Nature des travaux : interventions de bûcheronnage sur des points d'encombrement suite aux intempéries des 10 et 11 mai 2020. Arbres traités ponctuellement selon l'inventaire précis à réaliser.
- Lieux d'intervention : Grande Leyre et Eyre entre la base de Mexico et les ports du Teich et de Biganos.
- Volume de travaux 2020 estimé à 175 points à traiter, soit 65 points supplémentaires dûs à cette crue du mois de mai.
- Modalités : intervention à partir du cours d'eau d'équipes de 3 personnes en bateau et intervention manuelle en berge.
- Le coût total prévisionnel de ces travaux complémentaires est estimé à 30 000 € HT.

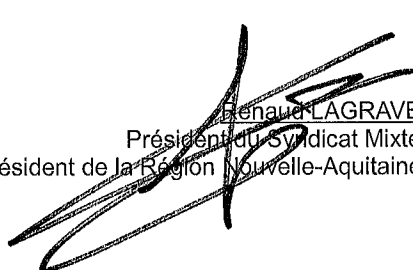
Plan de financement suite à la crue centennale des 10 et 11 mai 2020 : Fonds de solidarité
Cout prévisionnel 30 000 € HT

• ETAT	12 000 €	40 %
• Agence de l'eau Adour Garonne	9 000 €	30 %
• Région Nouvelle Aquitaine	3 000 €	10 %
• PNRLG	6 000 €	20 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ce plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à modifier le plan de financement par décision s'il s'avérait que le fonds de solidarité de l'Etat ne pourrait pas être mis en œuvre de manière dérogatoire
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 23 juin 2020.


Benaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine